



**Commission Nationale
des
Activités Cyclistes**

Flash Info juin 2015 (bis)

Bonjour,

5 centimètres ce n'est pas grand chose, mais ça peut suffire à tout changer, alors effectivement et merci à ceux qui sont vigilants, le braquet des 15/16 ans est bien de 7.62 m et non pas de 7.67 m tel qu'il figure à l'heure actuel dans notre règlement national et que nous allons nous empresser de modifier.

La circulaire a été également modifiée.

Bien cordialement

Daniel MANUEL

Responsable (mais pas coupable) de la CNS Activités Cyclistes